

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 14 Juin 2022
CO 477 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : .61
Votants : ..74

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard (Arrivée 20h10), PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, PERRARD Florent, BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, LECOQ Yves à POULET Gilles, BRIOT GAIDIOZ Cécile à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à PERRIN François, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, DELBROUCQ Denis à MASSON Laurent, ROBERT Bruno à VIONNET André, LANIESSE Michel à BERTHELIER Roland, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, MORBOIS Christelle à BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE-FERRAND Antoine.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette.

Etaient Excusés : LAUBIER Bernard (Vice-Président), LEGLISE Pascal, DOS SANTOS Laëtitia, LETONDOR Jean-Luc, CHAILLON Roland, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand.

Etaient absents : PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, MASSON Laurent (Arrivée 20h56), BERTHOD Claude, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BERODIER Florence (Arrivée 20h36), BERNARD René (Arrivée 20h35), BOHEME Catherine, DORBON Henri (Arrivée 20h56).

Secrétaire de séance : ONCLE Bernard

Convocation faite le : 7 Juin 2022

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif Aide à l'Immobilier d'Entreprises.

VU le Règlement Général d'Exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) n°2017/1084 du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017 et n°2020/972 du 2 juillet 2020, publié au JOUE du 7 juillet 2020 ;

VU le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Juin 2022
CO 477 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif Aide à l'Immobilier d'Entreprises.

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe ;

VU les Compétences statutaires de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en matière de développement économique ;

VU la délibération Réf. CO 375 DE du 22 décembre 2021 validant la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises entre la CCAPS et la Région BFC ;

VU la délibération Ré. CO 393 DE du 22 février 2022 validant le nouveau règlement d'intervention de la CCAPS en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises ;

Les Elus du Conseil Communautaire seront invités à délibérer pour attribuer plusieurs subventions au titre du dispositif Aide à l'Immobilier d'Entreprises.

Sur propositions de la Commission « Economie – Tourisme - Commerce » qui s'est réunie le 7 juin 2022 pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions ;

Le tableau récapitulatif des bénéficiaires, de la nature des projets d'immobilier d'entreprises, des montants de dépenses éligibles ainsi que des montants de subventions attribuées sera joint en annexe de la présente délibération et présenté lors du Conseil Communautaire ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
73 voix pour et 1 abstention :

1 / ATTRIBUE, au titre de sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprises, les subventions reprises dans le tableau récapitulatif ci-joint et présenté en conseil ;

2 / PRECISE que pour les subventions attribuées ci-jointes, les crédits sont inscrits au BP 2022 ;

3 / AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à cette décision.

Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Dominique BONNE

